

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-278 DU 27 JUILLET 2001

portant approbation du budget prévisionnel
du Centre d'Action Régionale pour le
Développement Rural de l'Atacora
(CARDER-ATACORA) pour l'exercice 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n°2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- Vu** le Décret n° 99-514 du 02 novembre 1999, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'économie ;
- Vu** le Décret n°91-310 du 31 décembre 1991 portant approbation des statuts des Centres d'Action Régionale pour la Développement Rural (CARDER) ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mai 2001 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le budget prévisionnel du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atacora (CARDER-ATACORA) pour l'exercice 2001, tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 juillet 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



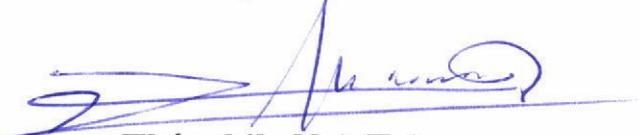
Bruno AMOUSSOU.

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.

Le Ministre de l'Agriculture
de l'Elevage et de la Pêche,



Théophile NATA.

AMPLIATIONS.- : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4
MAEP 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN -DLC 3 GCONB DCCT INSAE 3 BCP CSM IGAA
3 UNB FASJEP ENA 3 JO 1.-